



**ΥΠΟΥΡΓΕΙΟ ΕΘΝΙΚΗΣ ΠΑΙΔΕΙΑΣ ΚΑΙ ΘΡΗΣΚΕΥΜΑΤΩΝ
ΚΡΑΤΙΚΟ ΠΙΣΤΟΠΟΙΗΤΙΚΟ ΓΛΩΣΣΟΜΑΘΕΙΑΣ**

**MINISTÈRE GREC DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DES CULTES
CERTIFICATION EN LANGUE FRANÇAISE**

NIVEAU C1 sur l'échelle proposée par le Conseil de l'Europe

MODULE 1 compréhension de l'écrit et maîtrise du système de la langue

Session avril 2005

ATTENTION

- Ne pas ouvrir le livret avant le début de l'épreuve
- Cocher vos réponses sur la feuille de réponses "1"
- Répondre à toutes les questions
- Ne donner qu'une seule réponse à chaque question
- Durée de l'épreuve : 90 minutes

ÉPREUVE 1

Voici, à gauche, les témoignages recueillis par Luc Bronnet et Virginie Malingre sur l'activité salariée des étudiants. Lequel de ces témoignages illustre chacune des constatations des journalistes, présentées dans la colonne de droite. Vous cochez, chaque fois, la case correspondant à votre choix sur la feuille de réponses.

Témoignages	Constatations
<p>1. « L'avantage, c'est qu'on apprend à s'organiser. Je n'ai pas vraiment le choix : comme je travaille le week-end, tout mon travail universitaire doit être terminé pendant la semaine. »</p> <p>2. « Quand il faut se lever à 8 heures le dimanche, on ne va pas en boîte de nuit la veille. »</p> <p>3. « Mais je ne sais jamais à quel rythme je vais percevoir ma bourse. J'ai eu 1000 euros en septembre, et depuis, plus rien. »</p> <p>4. « D'habitude, on dit qu'il faut étudier pour avoir un bon travail. Moi, c'est l'inverse. Je dois travailler pour faire des études dans de bonnes conditions. »</p> <p>5. « Ça représente entre 300 et 500 euros par mois. Entre ma bourse et la CAF (l'allocation logement versée par la Caisse d'Allocations Familiales), je reçois quelque 200 autres euros. »</p> <p>6. « Je rate trop de cours le matin. Un pote me fait des photocopies mais c'est difficile de tout rattraper. L'été, je travaille à plein temps ; la nuit, à l'hôtel, j'ai le temps de réviser »</p>	<p>A. Les étudiants salariés regrettent souvent de ne pas sortir plus souvent avec leurs copains.</p> <p>B. Le revenu mensuel des étudiants est constitué des aides attribuées par l'Etat et du salaire qu'ils perçoivent grâce à leur activité salariée.</p> <p>C. Les aides de l'État sont un avantage considérable pour les étudiants à condition qu'elles leur soient versées régulièrement.</p> <p>D. Le soutien de leurs amis est vraiment appréciable mais souvent insuffisant à cause des horaires incompatibles.</p> <p>E. La juste répartition de leur emploi du temps leur permet de répondre aux exigences qui leur sont imposées par cette double activité.</p> <p>F. L'activité salariée constitue pour certains étudiants, non pas l'objectif à atteindre à la fin de leur cursus universitaire, mais un moyen leur permettant de poursuivre des études.</p> <p>Luc Bronner et Virginie Malingre</p>

Le Monde, 17/01/2005

ÉPREUVE 2

Un virus a mélangé, sur l'écran de votre ordinateur, les intitulés et les débuts d'articles qui apparaissent sur le sommaire de la page d'accueil d'un site web. Faites correspondre les débuts d'articles à leurs titres respectifs. Vous cochez, chaque fois, la case correspondant à votre choix sur la feuille de réponses.

TITRES	DÉBUTS D'ARTICLES
7. QUI VEUT SAUVER LA BIODIVERSITÉ ?	A. L'élévation des températures menace cette espèce, pourtant dotée d'un système de survie exceptionnel.
8. TITAN : REDÉCOUVRE LE MONDE	B. Pour gérer leur patrimoine, les Français ont l'embaras du choix. Mais les conseils des banques, des assurances ou des notaires sont rarement désintéressés.
9. LE PLAISIR DE LA PHYSIQUE	C. Après tout, on peut bien vivre sans eux. À qui manqueraient-ils, la moule perlière d'eau douce et l'hippocampe, l'ours polaire, les ailes de velours sombre du papillon Salamis augustina, l'ours lippu et la rainette faux-grillon, le ramin où vivent les orangs-outans ?
10. ÇA CHAUFFE POUR LES MANCHOTS	D. Les données recueillies par la sonde Huygens pourraient permettre de mieux comprendre les conditions d'apparition de la vie sur la Terre.
11. À QUI CONFIER SON ÉPARGNE ?	E. Émulation, inventivité, les Olympiades organisées entre élèves des classes de terminale offrent à de nombreux jeunes une approche motivante de cette discipline.

L'Express International, 24-30 janvier 2005

ÉPREUVE 3

Lisez ce texte.

LUTTER CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

La France compte aujourd'hui 25 millions d'internautes. Fini le temps où notre pays affichait son retard en la matière : les Français ont su prendre le train de la révolution technologique. Il faut s'en réjouir, car le Net est un formidable outil de communication, de recherche et de commerce.

Pour les pouvoirs publics, cet engouement change radicalement la donne. D'un espace un peu utopique, Internet s'est mué en un véritable espace social. Et ce monde virtuel, sans frontières, où l'on communique en temps réel et pour un coût infime, en tout anonymat, est devenu un terrain de prédilection pour le crime organisé.

Il nous faut **donc** agir. Mais comme il est impossible de placer un agent de police derrière chaque internaute, cette lutte n'est pas aisée. Les preuves sont volatiles et les menaces de plus en plus sophistiquées.

La cybercriminalité est **désormais** clairement motivée par l'appât du gain !

C'est pour prendre la mesure de ces défis que *Perspectives et Réalités* a organisé, le 3 mars dernier, à l'Assemblée nationale, un colloque rassemblant les acteurs du monde de l'Internet, afin de réfléchir ensemble aux moyens de renforcer une « culture de la sécurité » sur le réseau.

L'objectif doit être de concilier

autonomie et responsabilité de tous, afin de garantir une liberté maximale aux internautes, tout en luttant contre l'impunité des coupables.

On ne part pas de rien. La lutte contre la cybercriminalité est l'un des six chantiers prioritaires du ministre de l'Intérieur, Dominique de Villepin, qui promeut en la matière une démarche globale et volontaire. Des groupes d'experts de la police et de la gendarmerie ont été institués en vue de traquer les comportements criminels sur Internet.

Trois cents personnes travaillent **d'ores et déjà** sur ces questions, notamment à l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'informatique et de la communication et l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale. Et ces effectifs seront doublés d'ici à 2007.

Ces mesures sont excellentes, mais il faut aller plus loin, **notamment** dans les trois domaines suivants :

1. Les pouvoirs publics ne peuvent tout régenter. Il faut donc encourager les initiatives venant de la société civile, au travers desquelles professionnels et utilisateurs du Net se mettent d'accord pour élaborer ensemble des réponses aux problèmes de sécurité. Cette démarche, promue entre autres par le Forum des droits sur Internet,

est gage d'efficacité et de réactivité.

2. Dans un monde de réseaux sans frontières, la lutte contre la cybercriminalité doit être concertée à l'échelle internationale. Alors que les pays sont confrontés aux mêmes difficultés, les divergences entre les législations nationales constituent une entrave à l'efficacité des poursuites. Saluons **à cet effet** l'effort de la Commission Européenne pour harmoniser politiques et législations. C'est l'objectif de l'Agence Européenne pour la sécurité des réseaux et de l'information, prochainement installée à Héraklion, en Grèce, et dotée d'un budget de plus de 30 millions d'euros sur cinq ans.

3. Un plan d'investissement ambitieux doit être consenti d'urgence dans la recherche et la formation, aux plans national et européen. Nos administrations doivent pouvoir recruter les meilleurs experts et se servir d'un matériel dernier cri.

Parallèlement, il faudra renforcer la formation spécialisée et continue aux cybermenaces et encourager le transfert des compétences, en associant centres de recherches, universités et experts des grandes entreprises. Il est enfin essentiel de poursuivre l'effort d'information et de sensibilisation du grand public.

Le Figaro, samedi 5 mars 2005

ÉPREUVE 3.1

Jean n'est pas sûr du sens de certaines expressions soulignées dans l'article que vous venez de lire. Parmi les interprétations qu'il propose, indiquez-lui celle qui vous semble exprimer le mieux les intentions du rédacteur. Vous cochez, chaque fois, la case correspondant à votre choix sur la feuille de réponses.

12. ont su prendre le train
A. se sont exposés à toute une série d'ennuis
B. ont suivi l'évolution
C. ont progressé de la même manière
13. change radicalement la donne
A. modifie la répartition des rôles
B. conduit directement au développement
C. transforme complètement le paysage
14. s'est mué en
A. s'est sorti de
B. s'est transformé en
C. s'est présenté comme
15. de prédilection
A. de rencontre
B. d'échange
C. de choix
16. n'est pas aisée
A. n'est pas habituelle
B. n'est pas facile
C. n'est pas commune
17. l'appât du gain
A. l'attrait du profit
B. le charme du jeu
C. l'intérêt des gens
18. est gage
A. est un moyen
B. est un principe
C. est une garantie
19. doit être concertée
A. doit être conçue
B. doit être coordonnée
C. doit être développée
20. doit être consenti
A. doit être construit
B. doit être dirigé
C. doit être approuvé
21. d'un matériel dernier cri
A. d'un équipement ultramoderne
B. de matériaux résistants
C. d'un outillage de qualité

ÉPREUVE 5

Lisez ce texte.

ENQUÊTE

Je télécharge, tu télécharges

Des millions de Français copient sur Internet musiques, films... Accusés de vol, ils se défendent. L'industrie réproouve. Et s'adapte déjà.(...)

Internet est ainsi devenu le plus grand troc de la planète. Musiques, films, séries télé, documentaires, bandes dessinées s'échangent d'ordinateur à ordinateur, grâce au format MP3 qui permet de comprimer les données et donc d'en faciliter la transmission. Six milliards de fichiers MP3 ont été échangés en 2003 en France. Le "peer to peer" (P2P), qui peut se traduire par de "pair à pair" ou d'"égal à égal", permet de mettre sa discothèque ou sa vidéothèque numérisée à disposition de qui se connecte sur le même site. Le P2P est pratiqué par 6 à 8 millions de Français. Il a permis la propagation de tous les biens culturels ou se prétendant tels. Sans que le musicien, l'auteur, le compositeur, l'interprète, le réalisateur ou le producteur touchent le moindre centime.

"Il n'y a aucune différence entre le vol à l'étalage et le piratage d'une œuvre sur Internet", affirmait en janvier 2001 Jean-Jacques Aillagon, alors ministre de la culture. "Le téléchargement est un système de destruction de valeurs. On est en train de ruiner la création. Il faut sanctionner ces pratiques", assure Marc Guez, directeur général de la Société civile des producteurs phonographiques (SCPP), qui regroupe l'essentiel des maisons de disques. Sa fédération, associée à d'autres plaignants, est à l'origine des poursuites récemment intentées contre des internautes et des condamnations qui se sont ensuivies.

"Je suis contre cette répression : le P2P peut mettre en danger le business des grands groupes, pas la création s'il est utilisé intelligemment", affirme Chryde, journaliste spécialisé dans les nouvelles technologies et créateur d'un blog - un petit site - musical. Lui considère le téléchargement comme facteur de diversité face au rouleau compresseur de l'industrie culturelle. Et de citer telle radio qui repasse une même chanson jusqu'à 110 fois dans la semaine. Et de pester contre la " playlist ", hit-parade qui impose une quarantaine de tubes tout au plus, serinés en boucle aux auditeurs. A l'inverse, on estime à 15 millions le nombre de titres disponibles via le P2P. "Mais, à l'arrivée, ce sont les albums ou les films les plus vendus qui sont les plus piratés", constate Marc Guez.

Chryde sait bien qu'il n'est représentatif que d'une catégorie d'internautes, les esthètes, les curieux, les chineurs qui recherchent sur la Toile à parfaire leur culture musicale. Il achète toujours cinq ou six albums par mois d'artistes qu'il souhaite soutenir. A 30 ans, le personnage se dit "enfant du flipper, du disque et de la BD". Disc-jockey à ses heures, il garde la nostalgie des pochettes ouvragées qui enfermaient des 33-tours en vinyle. Avec leurs emballages mesquins, les CD apparus dans les années 1980 ont désincarné la musique. "Aujourd'hui, un adolescent de 14 ans ne comprend pas ce que peut être l'amour du support, de l'objet. Ça ne l'intéresse pas de payer 15 euros pour un CD. En revanche, il dépensera 3 euros par mois pour une sonnerie de portable. On est en train de passer de l'industrie du disque à l'industrie de la musique."

Chryde avoue être un peu "largué" par cette génération. "Le piratage de contenus musicaux et de vidéos constitue pour les adolescents une pratique naturelle, totalement intégrée. Ils ont une approche empirique et consumériste du téléchargement", constate une analyse publiée en mai 2004 par le Centre national du cinéma (CNC). "L'attitude des parents vis-à-vis des pratiques de piratage de leurs enfants est ambivalente, mais largement complice", poursuit la même étude. Toute une génération vit aujourd'hui dans l'ambivalence du mot anglais free, qui signifie à la fois libre et gratuit.

Selon le CNC, les adeptes du téléchargement s'estiment "en rébellion contre les majors américains du cinéma et de la musique, qui gagnent beaucoup d'argent". Un argument "idéologique" qui agace. "Quand les gros maigrissent, les petits crèvent, assure un responsable de Canal+. La vision romantique du génie qui meurt de faim, ce n'est pas comme cela que ça marche."

Dans les forums de discussion du Web, les adeptes ne se privent pas de constater que leur pratique est illégale mais que tous les moyens techniques leur sont vendus pour la faciliter. Telle enseigne de matériel fait ainsi la promotion d'un lecteur de DVD : "Idéal pour les accros du téléchargement !" Les baladeurs numériques peuvent avoir en mémoire 10 000 morceaux, une discothèque presque impossible à s'offrir, sauf à la pirater. Autre argument des téléchargeurs impénitents : le double langage industriel. Sony, qui vend des disques et distribue des films via Columbia, propose également du matériel et des supports pour graver. Time Warner est la propriété d'AOL Universal appartient au même groupe que Cegetel, etc.

Pour certains spécialistes, la traque des contrevenants s'apparente à un jeu stérile entre l'obus et la cuirasse. "Il est illusoire de vouloir annihiler le P2P, car il est aujourd'hui possible de rendre les utilisateurs anonymes, estime Laurent Michaud, consultant chargé des loisirs interactifs au cabinet Idate et auteur d'un rapport sur le sujet. En revanche, on passe facilement de l'état de téléchargeur sauvage à celui de client si l'offre est convaincante."

Une étude américaine démontre que 84 % des adeptes du P2P sont prêts à payer quelque chose. En France, l'*UFC-Que choisir* participe à une étude similaire dont les premiers résultats semblent refléter le même état d'esprit. "Quelqu'un qui développe un goût particulier deviendra forcément un consommateur payant", constate Julien Dourgnon, directeur des études de l'association. Dans un rapport de 2004, le Conseil économique et social évoque également des "effets d'addiction" chez les pirates qui peuvent avoir des "effets positifs" sur les ventes.

Mais les téléchargeurs estiment déjà mettre la main à la poche en achetant l'accès à Internet ou le matériel informatique. La tendance compulsive à graver fait également les choux gras des fournisseurs de supports. Selon l'Insee, ces secteurs sont parmi les principaux postes budgétaires des moins de 25 ans. Le Conseil économique et social peut ainsi ironiser sur "l'impression de gratuité... pour laquelle l'internaute est prêt à payer cher !". De nombreux intervenants plaident donc pour que les fournisseurs d'accès, dont la valeur commerciale est directement liée à la profusion du contenu, versent leur écot à la création.(...)

"On a simplifié le débat, on l'a rendu bipolaire", regrette Tariq Krim. Ce raidissement se retrouve dans le milieu artistique, qui assimile différemment le P2P. L'appel du *Nouvel Observateur* en faveur de la liberté de télécharger a provoqué des réactions contrastées dans ses rangs (*Le Monde* du 12 février). "Les auteurs ont cependant beaucoup mieux assimilé cette nouvelle culture que les exploitants", estime Erick Landon. Cet avocat spécialisé dans les droits d'auteur défend des créateurs en litige avec leurs diffuseurs. Il a également accepté récemment le dossier d'un internaute accusé de piratage. Il ne voit là aucune contradiction. La nouvelle donne technologique pourrait donner plus de liberté aux artistes. "Actuellement, tous les métiers de l'exploitation sont dans la même main. Aujourd'hui, apparaissent de nouveaux acteurs. Ce n'est pas seulement la technique qui change, mais également l'état d'esprit. Il faut continuer à remuer le chaudron. Sans doute va-t-il en ressortir plus de qualité", explique Maître Landon.

"La culture existera toujours, car elle a toujours existé, estime Laurent Michaud. Mais il va falloir que les ayants droit s'adaptent."

Le Monde, 19 février 2005

ÉPREUVE 5.1

L'article du journal *Le Monde* "Je télécharge, tu télécharges", a suscité de nombreuses réactions de lecteurs dans un forum du web. Pensez-vous qu'ils aient tous bien compris l'article ? Lisez leurs commentaires ci-après, ensuite cochez les cases qui correspondent à vos choix sur la feuille de réponses.

- | | A. compris | B. mal compris | C. information absente du texte |
|--|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| 35. L'auteur de ce texte dénonce le téléchargement sans autorisation. | A. <input type="checkbox"/> | B. <input type="checkbox"/> | C. <input type="checkbox"/> |
| 36. Ce texte rapporte des opinions sur le téléchargement sauvage. | A. <input type="checkbox"/> | B. <input type="checkbox"/> | C. <input type="checkbox"/> |
| 37. Grâce au P2P des millions d'internautes se partagent des biens culturels sans verser de droits d'auteurs. | A. <input type="checkbox"/> | B. <input type="checkbox"/> | C. <input type="checkbox"/> |
| 38. Le P2P est pratiqué en France, surtout par les garçons. | A. <input type="checkbox"/> | B. <input type="checkbox"/> | C. <input type="checkbox"/> |
| 39. La grogne contre le téléchargement dans ce texte est notamment illustrée par les déclarations des exploitants de la création artistique comme la SCPP, le CNC et Canal+. | A. <input type="checkbox"/> | B. <input type="checkbox"/> | C. <input type="checkbox"/> |
| 40. Certains prétendent que le téléchargement sauvage a des effets positifs sur les ventes. | A. <input type="checkbox"/> | B. <input type="checkbox"/> | C. <input type="checkbox"/> |
| 41. Les défenseurs du téléchargement libre admettent l'illégalité de l'opération et nient ses effets négatifs sur la création artistique. | A. <input type="checkbox"/> | B. <input type="checkbox"/> | C. <input type="checkbox"/> |
| 42. Certains défenseurs du téléchargement sauvage font remarquer que les contrevenants satisfaits deviennent souvent des clients. | A. <input type="checkbox"/> | B. <input type="checkbox"/> | C. <input type="checkbox"/> |
| 43. Les adeptes du téléchargement disent que cette pratique permet de ne pas devoir se plier aux choix de certains distributeurs de films, radios ou maisons de disques et d'accéder à une plus grande gamme de biens culturels. | A. <input type="checkbox"/> | B. <input type="checkbox"/> | C. <input type="checkbox"/> |
| 44. Selon des études réalisées aux États Unis et en France, la plupart des personnes qui pratiquent le P2P refuseront toujours de payer quoi que ce soit. | A. <input type="checkbox"/> | B. <input type="checkbox"/> | C. <input type="checkbox"/> |

ÉPREUVE 5.2

Trois personnes, A, B et C, qui ont lu le texte ci-dessus, essaient de transmettre de manière exhaustive les informations contenues dans les phrases qui suivent. Laquelle de ces personnes a le mieux transmis les informations contenues dans les phrases de la colonne de gauche. Vous cochez, chaque fois, la case correspondant à votre choix sur la feuille de réponses.

45.	Accusés de vol, ils se défendent.	A.	Ils ont été accusés de vol et se sont défendus.
		B.	Ils se défendent parce qu'ils sont accusés de vol.
		C.	Ils se sont défendus parce qu'ils ont été accusés de vol.
46.	Il a permis la propagation de tous les biens culturels ou se prétendant tels.	A.	Tous les biens culturels ou se prétendant tels peuvent être propagés.
		B.	Il a permis que tous les biens culturels ou ceux qui se prétendent tels soient propagés.
		C.	Il a permis de propager les biens culturels et pas ceux qui se prétendent tels.
47.	Avec leurs emballages mesquins, les CD apparus dans les années 1980 ont désincarné la musique.	A.	La musique a été désincarnée par les emballages mesquins des CD apparus dans les années 1980.
		B.	La musique a probablement été désincarnée par les CD des années 1980 ou par leurs emballages mesquins.
		C.	La musique est désincarnée par les CD des années 1980 dont, en outre, les emballages étaient mesquins.
48.	Chryde avoue être un peu "largué" par cette génération.	A.	Chryde avoue qu'il était un peu « largué » par cette génération.
		B.	Chryde avoue que cette génération le « largue » un peu.
		C.	Cette génération avoue « larguer » Chryde.
49.	Mais les téléchargeurs estiment déjà mettre la main à la poche en achetant l'accès à Internet ou le matériel informatique.	A.	Mais les téléchargeurs estiment qu'acheter l'accès à Internet ou le matériel informatique c'est mettre la main à la poche.
		B.	Mais les téléchargeurs estiment qu'en achetant l'accès à Internet ou le matériel informatique ils mettent déjà la main à la poche.
		C.	Mais les téléchargeurs estiment qu'ils vont mettre la main à la poche s'ils achètent l'accès à Internet ou le matériel informatique.
50.	"Sans doute va-t-il en ressortir plus de qualité", explique Maître Landon.	A.	Maître Landon explique qu'il en ressortira sans doute plus de qualité.
		B.	Maître Landon explique qu'il ne doute plus de la qualité qui va en ressortir.
		C.	On ne devrait pas douter de la qualité qui va en ressortir, explique Maître Landon.
51.	"(...) Mais il va falloir que les ayants droit s'adaptent."	A.	Mais, les ayants droit devront s'adapter.
		B.	Mais, il faudra adapter les ayants droit.
		C.	Cependant, il faudra qu'on adapte les ayants droit.

ÉPREUVE 5.3

Dites si les personnes dont les opinions sont rapportées ci-dessous

- A. sont favorables à la pratique du téléchargement,**
B. sont opposées à la pratique du téléchargement ou
C. ne prennent pas position.

Vous cocherez, chaque fois, la case correspondant à votre choix sur la feuille de réponses.

52.	"Des millions de Français téléchargent des musiques et des films."
53.	"Il n'y a aucune différence entre vol à l'étalage et piratage sur Internet."
54.	"le téléchargement est un facteur de diversité face au rouleau compresseur de l'industrie culturelle."
55.	"Le piratage éhonté de contenus musicaux et de vidéos est considéré par les adolescents comme une pratique naturelle."
56.	"L'attitude des parents vis-à-vis des pratiques de piratage de leurs enfants est ambivalente et donc finalement complice."
57.	"À ce que je sache, l'apparition de la radio, de la télévision, des cassettes n'a jamais ruiné les artistes, au contraire."
58.	"On passe facilement du statut de téléchargeur sauvage à celui d'acheteur quand l'offre est convaincante."
59.	"Ce n'est pas seulement la technique qui change, mais également l'état d'esprit. Il faut continuer à chercher une solution au problème du téléchargement."
60.	"La culture existera toujours, car elle a toujours existé. Ce sont les modalités d'accès à cette culture qui doivent être examinées."

ÉPREUVE 6

QUIZ

Bécassine, héroïne de bandes dessinées, célèbre cette année son 100^e anniversaire. Rendons-lui hommage en résolvant ce quiz :

Partant des 9 lettres qui composent son nom et au regard des caractérisations proposées dans la colonne de droite, retrouvez les 9 qualificatifs qui la décrivent et écrivez-les sur la feuille de réponses.

61. **B** _____ née en Bretagne
62. **É** _____ distraite ; ne porte pas attention à ce qu'elle fait
63. **C** _____ qui croit que « *tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles* »
64. **A** _____ qui se lance volontiers dans des péripéties
65. **S** _____ naturelle ; qui agit sans réflexion, ni calcul
66. **S** _____ ouverte aux relations avec les autres
67. **I** _____ courageuse ; qui affronte le danger sans crainte
68. **N** _____ pleine de confiance par ignorance
69. **E** _____ qui trouve des solutions simples et rapides

ÉPREUVE 7

Dans le texte suivant, que vous avez reçu par fax, certains mots n'ont pas été imprimés. Essayez de reconstituer le texte en trouvant les mots effacés. Écrivez ensuite ces mots sur la feuille de réponses.

LOGEMENT

**La vente par lots accusée de chasser
les locataires des centres-villes.
Des garanties pour les locataires**

Tout locataire qui vit dans un immeuble de plus de dix logements bénéficie (70) une protection renforcée lorsque celui-ci est mis en vente. Le bailleur doit organiser une réunion pour l'informer des conditions de la cession. Celles-ci sont confirmées par écrit, dans un document qui détaille l'opération (fonctionnement de la copropriété, prix moyens au mètre carré...). Le propriétaire doit ensuite respecter un délai de trois mois (71) d'adresser une offre de vente au locataire. S'il ne se porte pas acquéreur, l'occupant peut être relogé après avoir reçu son

« congé de vente » (72) réserve que ses ressources n'excèdent pas un certain niveau). Autre cas (73) figure : le bail doit être renouvelé lorsque le locataire ne peut pas racheter son logement et qu'il n'est pas (74) mesure de déménager à cause de son âge, de son état de santé. Ces protections cessent de s'appliquer dès (75) que l'habitation est revendue à un tiers. Le maintien dans les lieux est alors uniquement garanti aux locataires de plus de 70 ans, qui gagnent moins d'une fois et demie le SMIC par mois.

Le Monde, 11 janvier 2005

ΣΑΣ ΥΠΕΝΘΥΜΙΖΟΥΜΕ ΟΤΙ ΠΡΕΠΕΙ ΝΑ ΜΕΤΑΦΕΡΕΤΕ ΟΛΕΣ ΤΙΣ ΑΠΑΝΤΗΣΕΙΣ ΣΑΣ ΣΤΟ ΕΝΤΥΠΟ 1

ΤΕΛΟΣ ΜΗΝΥΜΑΤΟΣ